



DÉCLARATION PAR LE PREMIER MINISTRE DU CANADA ET LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE SUR LA COLLABORATION POUR LA PRODUCTION DE GUERRE FAITE LE 20 AVRIL 1941*.

(Traduction)

Entre autres sujets importants, le Président et le Premier Ministre du Canada ont examiné ensemble les mesures à prendre pour utiliser de la façon la plus rapide et la plus efficace la puissance de production de l'Amérique du Nord tant pour la défense de leurs deux pays que pour l'aide qu'en sus de leur programme respectif le Canada et les Etats-Unis apportent à la Grande-Bretagne et aux autres démocraties.

Il a été convenu d'arrêter comme principe général qu'en mobilisant les ressources du continent chacun des deux pays devrait fournir à l'autre le matériel de défense qu'il est le plus à même de produire, et, avant tout, de produire rapidement, et que les programmes de production devraient être coordonnés à cette fin.

Bien que le Canada ait décuplé sa puissance de production depuis le commencement des hostilités, il n'en reste pas moins de nombreux instruments de défense qu'il doit encore se procurer aux Etats-Unis, et l'achat de tels instruments sera même plus considérable dans l'année qui vient que par le passé. Par contre, le Canada possède les moyens, susceptibles de s'accroître encore, de produire rapidement certaines espèces de munitions, certaines matières essentielles, de l'aluminium, et des navires, dont les Etats-Unis ont un pressant besoin pour leur propre usage.

On ne peut pas encore fournir des chiffres précis, mais on espère que dans les douze mois à venir le Canada pourra fournir aux Etats-Unis du matériel de défense pour une valeur allant de deux à trois cents millions de dollars. Cette somme ne représente qu'une fraction du budget de défense des Etats-Unis, mais une bonne partie du matériel ainsi fourni est de toute première nécessité. Par ailleurs, les relations économiques et financières des deux pays seront grandement facilitées par le fait que le paiement de ces fournitures par les Etats-Unis aidera le Canada à défrayer ses achats pour la défense aux Etats-Unis.

Quant aux pièces détachées que le Canada se procure aux Etats-Unis pour la fabrication de matériel de guerre et de munitions pour le compte de la Grande-Bretagne, il a été convenu que celle-ci pourra les obtenir en vertu de la loi de prêt-location et les faire expédier au Canada pour la fabrication d'articles finis.

Les détails techniques et financiers d'application des principes généraux posés par le Président et le Premier Ministre seront arrêtés dès qu'il sera possible.

* A l'issue d'entretiens tenus à Hyde Park, dans l'Etat de New-York (E.-U.A.).